



## COMMUNIQUE

### BARRIERES MOBILES DE SECURITE POUR LES ECOLES

Le maire de Saint-François Mr Laurent BERNIER informe la population de la mise en place de barrières mobiles de sécurité aux abords des écoles de la commune. Les automobilistes sont priés de respecter ce système de barrières afin de garantir la sécurité des enfants. De plus, la circulation est interdite pour tous véhicules à moteur pendant les jours d'école au niveau de la rue Sainte Aude FERLY, partie comprise entre l'Avenue de L'EUROPE et la rue SCHOELCHER prolongée.

Le dispositif prend effet aux horaires suivants : Le lundi, mardi, jeudi et vendredi le matin de 7h45 à 8h15 et de 11h15 à 11h45, l'après-midi de 13h15 à 13h30 et de 15h45 à 16h15.

Après fermeture du dispositif les automobilistes se trouvant à l'intérieur de la zone de sécurité doivent attendre la fin de l'interdiction. En cas de non abaissement des barrières pour cause d'empêchement, l'interdiction demeure en vertu de l'arrêté municipal AM/2003-01/004.

Tout conducteur qui ne se conformerait pas aux prescriptions de l'arrêté se trouvera en infraction et sera puni d'une contravention de quatrième classe.

*J'ai de votre compréhension,*

Le Maire de Saint-François



Laurent BERNIER